

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 20 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno CASSEN - Jesus SIMON

POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : FORET COMMUNALE DE DAX - BOIS DE BOULOGNE : EXPLOITATION FORESTIERE - TRAITEMENT DES HOUPPIERS DE CHENES EN BOIS ENERGIE

La ville de Dax depuis quelques années, exploite dans le cadre du plan de gestion de la forêt communale, la chênaie de Boulogne sous forme de grumes et de bois de chauffage débardés et façonnés bord de route.

Ce mode d'exploitation, notamment pour les houpriers, comprend des dépenses et des recettes et généralement, un bilan positif.

Cependant, malgré la mise à disposition pour l'acquéreur du bois de chauffage en bord de route, les piles de bois de chauffage restent trop longtemps sur le site avant la vente.

Dans le cadre de sa politique de gestion patrimoniale, l'ONF souhaite exploiter en BOIS ENERGIE des houpriers sur deux parcelles :

- > Septembre 2018, sur la parcelle 18a (1200 stères de houpriers à traiter suite à l'abattage et exploitation de grumes prévue par les Ets VIGNOLLES).
- > Juillet par mesure de sécurité pour le public sur la parcelle 14a de la forêt promenée (75 stères de houpriers à traiter suite à l'abattage de sécurité à réaliser).

Les résultats attendus : voir annexe parcelle 18a.

Dans ce cadre d'exploitation des houpriers en BOIS ENERGIE, trois objectifs ont été fixés :

- Avoir la garantie de vendre les bois de houprier : l'ONF bois énergie passe un contrat d'approvisionnement avec une chaufferie,
- Supprimer comme dans la situation antérieure des piles de bois qui restent trop longtemps en forêt,

- Réaliser et réduire par rapport à la situation antérieure, les temps de débardage / façonnage de plusieurs semaines à quelques jours.

Le plan joint en annexe présente la situation des parcelles concernées sur le massif Nord Boulogne de la forêt communale.

Les résultats attendus sont les suivants sur la parcelle 14a : Traitement spécifique de la sécurité de la forêt proménée :

La forêt proménée (parcelle 14a) d'une surface de 5ha contient en densité forte de 442 chênes inventoriés, expertisés et âgés de plus de 140 ans.

Le plan de gestion prévoit pour régénérer progressivement cette parcelle, un abattage tous les 5 ans de 30 à 50 sujets par trouées suivi d'un reboisement.

En 2018, 39 chênes ont été marqués comme présentant des problèmes sanitaires sérieux (bois creux, cavités, dépérissement, branches mortes...) pouvant entraîner des risques pour les promeneurs.

Ce mode d'exploitation permettrait de libérer rapidement le site sécurisé au public et aux usagers du centre de loisirs.

L'ONF énergie interviendrait sur la parcelle proménée aux conditions suivantes :

Recette parcelle proménée 14a : Achat sur pied de houppiers pour Bois Énergie 75 stères x 5 € = 375 € estimés.

Sous-traitance exploitation mécanisée des 39 grumes parcelle 14a par l'entreprise Forestcorte au prix de 2 900 € HT : Façonnage et transport bord de route pour mise en vente ultérieure par ONF des 39 grumes débardés (voir annexe parcelle 14a).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la ville, exercice 2018, article 615 24 ESVE 833 forêt-entretien bois et forêts.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ISABELLE RABAUD-FAVEREAU, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

VALIDE la proposition de l'ONF, Energie d'exploitation des houppiers sous forme de bois énergie sur les parcelles de Boulogne 18a,

VALIDE la mise en sécurité de la parcelle proménée 14a par bardage mécanique et mise en bord de route des grumes et des houppiers.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180920-19-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 24 Septembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».